

GRETA KOMUR

QUELQUES RÉFLEXIONS AUTOUR DES FORMES HYBRIDES DANS LA PRESSE FRANÇAISE CONTEMPORAINE

Parmi les formes de représentation du discours d'autrui, plus communément appelées formes de discours rapporté, il y en a qui sont répertoriées depuis des siècles par les grammaires et ouvrages théoriques et ceci aussi bien pour le français que pour les autres langues.¹

Des études de corpus, menées par de nombreux linguistes² fixés sur l'appropriation subjective de la parole de l'autre, exhortent la grande variation dans les formes de représentation du discours autre,³ bien au-delà des quatre formes de rapport de discours classiques. Une des conséquences est la conclusion selon laquelle se manifesteront dans les textes authentiques – en dehors des discours « stylisés » des grammaires – toute une série de formes que nous appellerons « hybrides » c'est-à-dire de formes intermédiaires entre le discours direct (désormais DD) et le discours indirect (désormais DI).

Ainsi, selon ROSIER (1999) et DE GAULMYN (1983), les auteurs de textes fictionnels ou journalistiques ne se laissent pas brider dans leur expression du discours autre par les seules formes canoniques répertoriées par les grammaires.

Mgr Greta KOMUR – Université de Paris VIII (UFR de Sciences du langage; 2, rue de la Liberté, F 93526 Saint-Denis cedex) et Université de Metz (UFR Lettres et Langues; Ile de Saulcy, F 57012 Metz cedex 1); adresse pour correspondance : 147, Av. Gabriel Péri, F 92230 Gennevilliers; e-mail : gretakomur@club-internet.fr

¹ Voir à ce propos l'historique dans ROSIER (1999).

² Voir par exemple DE GAULMYN (1989).

³ A la suite de J. AUTHIER-REVUZ, nous comprenons par la représentation du discours autre le discours rapporté au sens large, incluant les formes de modalisation en discours second (par exemple, les formes en *selon*) et les formes de modalisation autonymique (par exemple, DI avec guillemets)

Pour ces auteurs, les besoins de l'expression donneraient lieu à des formes de rapport de discours qui ont les avantages du DI (reformulation concise) tout en ayant aussi les avantages du DD (illusion de fidélité, de littérarité).

Un des nos buts est de chercher si cette mixité que prônent certains linguistes est en effet très répandue dans le genre journalistique.

Une des hypothèses que nous formulerons à partir des données de notre corpus est qu'à l'intérieur de cette grande classe appelée par certains auteurs sous un nom très général des formes mixtes il y a lieu de distinguer celles qui ne sont pas mixtes et celles qui sont de vraies formes mixtes ou encore hybrides, par exemple :

[1] L'Espagnol [Alex Corretja], qui n'a concédé aucun set au cours de la semaine, a reconnu que « ce terrain va bien à **mon** jeu ».

(« Libération », 15/07/02)

[2] Il [Abdoul Semat, seigneur des Kukikhlels] dit que les tribus « ne seront jamais les esclaves d'une armée qui n'a rien à faire dans **nos** montagnes ».

(« Le Monde », *Dossiers&Documents*, 03/07/02)

[3] Malgré les lettres de parents d'élèves accusant la mairie de « charcuter les périmètres scolaires », « d'envoyer **nos** enfants dans les mauvaises écoles » et s'achevant sur un « **nous** saurons **nous** en souvenir », Eric Ferrand défend sa politique en faveur de la « mixité sociale » et de « l'équilibre des effectifs ».

(« Le Monde », 16/02/01)

Il est important de noter qu'en décrivant ces formes, nous allons, comme il se doit, réfléchir sur leur statut à deux niveaux d'analyse différents, à savoir, en langue et en discours.

1. FORMES HYBRIDES vs ÎLOT TEXTUEL

Ces formes qui représentent un type particulier de construction en discours rapporté sont de plus en plus représentées dans le genre journalistique de la presse écrite. Cette construction, illustrée par des exemples cités ci-dessus montre une certaine déviance par rapport à la structure d'une phrase « normale » du français. Il s'agit notamment du fait que ces énoncés prennent le début sous la forme du DI mais basculent ensuite dans le DD. Ce passage d'un mode de représentation du discours d'autrui à un autre est observé surtout par la présence de deux cadres de repérage des déictiques : dans la principale celui du journaliste, dans la subordonnée celui dont on rapporte les propos.

La construction représentée par [1] – [3] est à distinguer – c’est là une des nos hypothèses – de la construction qui relève de DI avec *îlot textuel*, ou DI quasi textuel⁴ illustrée sous [4] et [5] :

[4] Le PS souligne « le défaut de clarté » de la position de M. Chirac.

(« Le Monde », 13/09/02)

[5] Il est loin le temps où l’on voyait un Jacques Chirac premier ministre s’enthousiasmer pour celui que n’était encore que le numéro 2 de la « révolution » irakienne, qualifiant Saddam Hussein d’« *ami personnel* », l’assurant de « [son] *estime*, de [sa] *considération* et de [son] *affection* » en septembre 1975.

(« Le Monde », 13/09/02)

Ces deux séries de constructions [1] à [3] d’un côté et [4] à [5] de l’autre, se **ressemblent** par le fait

– qu’elles démarrent très nettement en DI (verbe introducteur de dire suivi de *que* ou d’un *de* + infinitif) et

– qu’elles mettent les propos rapportés, entièrement ou en partie, entre guillemets.

La **différence** entre [1] à [3] d’un côté et [4] et [5] de l’autre, est que dans [4] et [5] les séquences entre guillemets sont parfaitement fondues dans l’ensemble de l’énoncé. Tout comme pour le DI canonique, on observe *un seul cadre* énonciatif : tous les déictiques sont ramenés au cadre énonciatif de celui qui rapporte les propos, en l’occurrence le journaliste. L’énoncé ainsi construit est alors *homogène* et ne représente aucune rupture, ni sémiotique, ni syntaxique, ni énonciative.

Ceci n’est pas le cas dans les exemples [1] à [3] qui feront l’objet d’analyse dans notre article : ces structures, nous allons le démontrer, sont *hétérogènes*.

1.1. Encore quelques précisions sur la distinction : DI avec îlot textuel vs forme mixte

Comme nous avons évoqué, certains auteurs, comme par exemple DE GAULMYN (1983), ROSIER (1999) et TUMAORLA (1999), considèrent l’ensemble des exemples [1] – [5] comme des formes mixtes de discours rapporté : mixtes parce que, pour ces trois linguistes, ces structures ont des caractéristiques aussi bien du DD que du DI. Selon ces auteurs les séquences guillemetées sont des fragments de DD, qui se trouvent insérés à l’intérieur d’une construction en DI.

Nous, en revanche, sommes d’avis, que ces deux séries d’exemples, d’un côté [1] à [3] et d’autre côté [4] à [5], relèvent de deux formes bien distinctes. Repré-

⁴ Pour plus de détails sur les formes du DI avec îlot textuel et du DI quasi textuel voir AUTHIER-REVUZ (1996), ainsi que KOMUR (à paraître, mars 2003)

nous quelques points essentiels qui permettent de saisir très clairement la différence de ces deux constructions.

Lorsque les fragments guillemetés se fondent dans l'énoncé rapporté sous forme indirecte tout en permettant de former un tout cohérent, on les appelle, à l'instar de J. AUTHIER-REVUZ (1978) des îlot textuels, et l'ensemble de la forme, DI avec îlot textuel. Les formes dont l'intégralité du message d'origine est conservé sont appelées DI quasi textuel. Ce sont des cas très particulier de la traduction avec la transposition minimale. Le journaliste garde les mots identiques à ceux du discours d'origine et change uniquement les éléments déictiques en fonction de la nouvelle situation, c'est à dire en fonction de son cadre énonciatif et compte tenu de la homogénéisation des déictiques, tout comme pour le DI canonique. Cette constatation est essentielle pour les formes du DI avec îlot textuel, qui n'ont rien à voir avec le mélange du DI et du DD. Car le DD est un mode du rapport autonome qui ne permet pas de synonymie et qui ne cherche pas de traduction. En revanche, le DI est un mode qui sollicite la traduction : le rapporteur étudie le contenu et recourt à la synonymie. Autrement dit, il fait usage de ses propres mots pour parler du discours d'un autre. En ce qui concerne le DI avec îlot textuel ou quasi textuel, le rapporteur-journaliste fait intervenir autonomie bloquant ainsi la traduction et la synonymie. Ce procédé permet d'épingler un fragment du message d'origine, l'îlot textuel, comme ne pouvant pas être traduit pour des raisons divers : par le respect de ce mot, par la futilité de ce mot, etc. Mais, et c'est cela qui est très important, ce blocage de traduction qui est à l'œuvre de l'îlot textuel n'empêche pas le fonctionnement « normal » du DI. En effet, l'îlot textuel s'inscrit dans la continuité syntaxico-énonciative de l'énoncé rapporté en mode de DI tout en subissant un décalage géré parfaitement par le rapporteur. En effet, il met en relief l'îlot textuel en faisant ressortir sa « coloration » lexicale en ajoutant ses propres nuances – ironie, humour, distance, admiration – tout en ajustant les déictiques par rapport à sa propre situation énonciative.

De ces cas du fonctionnement « normal » du DI il faut distinguer d'autres cas où le blocage de traduction et de synonymie dû à l'autonomie est poussé à l'extrême. Autrement dit, selon nous il y a une nette différence, et c'est cela qui constitue un point sensible, entre une variante du DI avec îlot textuel, et une autre forme, celle qui implique le passage du DI au DD sans aucune modification.

Cette dernière résulte du refus absolu du rapporteur de toute la traduction. Toute transposition, même minimale, comme par exemple le passage de *je* à *il* pour référer à un seul cadre énonciatif de celui qui rapporte le discours, est, en l'occurrence, exclue.

En c'est à cette construction que nous réservons le terme de *forme hybride* ou *forme mixte* : mixte ou hybride parce qu'elle véhicule des caractéristiques aussi bien du DI que du DD.

2. GRAMMAIRE ET CORPUS

Nous tenons à souligner que toutes les constructions énumérées ci-dessus – aussi bien les DI avec îlot textuel que les formes hybrides – ne sont pas répertoriées par les grammaires du français. La question qui se pose pour les formes que nous avons appelées mixtes ou hybrides est de savoir si les grammaires ne les considéreraient pas comme déviantes, voire fautives.

Ainsi, nous allons présenter une étude linguistique des mécanismes syntaxiques, sémantiques et énonciatifs permettant de distinguer ces formes « bâtarde » des formes « conformes » à la grammaire de la langue française.

On peut les étudier dans toute leur variation. C'est justement cette variation que nous voudrions illustrer dans la suite de notre travail.

3. VARIATION DANS LES STRUCTURES DES FORMES HYBRIDES

Jusqu'à présent nous avons démontré uniquement des exemples qui commencent comme des DI « classiques » : construction subordonnée complétive en *que* (exemple [1] – [2]), sous construction subordonnée infinitive en *de* (exemple [3]). Nous allons démontrer que le texte journalistique connaît des formes hybrides dans des constructions difficilement classables.

3.1. Construction verbe+ SN

Un premier cas est constitué des constructions que Genette appelle des *discours narrativisés*, mais que J. Authier-Revuz considère simplement comme des constructions de DI. Il s'agit de l'énoncé où un verbe de dire est suivi non pas d'une subordonnée (complétive ou infinitive) mais d'un SN. Par exemple *rappeler le prix* dans l'exemple ci-dessous :

[6] Dix-huit étudiants journalistes ont été dépêchés porte de Versailles avec la haute mission d'alimenter le site Internet du ministère. Mais de journalisme point de question ! Martha Kuznicki, la chargée de communication du ministère, s'étant bombardée rédactrice en chef du site, aucune impertinence n'a échappé à son sécateur. Et de rappeler au passage aux mécontents « le prix que **vous nous** coûtez » !

(« Le Canard enchaîné », 06/03/02)

Tout comme dans la construction illustrée par [1] – [3], les pronoms (*nous* et *vous*) ne sont pas adaptés au cadre énonciatif du rapporteur-journaliste.

3.2. Syntagme prépositionnel introduit par *selon* ou *pour*

Un autre type de constructions hybrides sont les énoncés qui contiennent un syntagme prépositionnel introduit par *selon* ou *pour*, servant à introduire l'origine des propos. Considérons ces exemples :

[7] Pour Aleksa Busha, « Vojislav Kostunica est resté fidèle à **nos** idées ». Il en veut pour preuve l'opposition du président yougoslave au TPIY et les excellentes relations qu'il entretient avec le Parti démocratique serbe (SDS), créé par Radovan Karadzic.

(« Le Monde », 03/07/02)

[8] La première réaction officielle à l'annonce de la candidature de Lionel Jospin est venue du Front National. Son président, **Jean-Marie Le Pen**, a affirmé qu'il n'y avait pas « un grand suspense, on savait qu'à la fin de la session parlementaire, M. Jospin allait, à la suite de M. Chirac, entrer dans la danse présidentielle ». Une entrée en lice qui, selon lui, va le forcer de « partager **mes** tirs entre M. Chirac et M. Jospin ».

(« Libération », 2/04/02)

Considérons l'exemple [8]. Il constitue pour nous – tout comme [7] d'ailleurs – une forme hybride. En atteste l'adjectif possessif *mes* qui n'est pas calculé par rapport au rapporteur-journaliste. Il relève du cadre de repérage de Jean-Marie Le Pen. La forme rapportée sous le mode indirect avec îlot textuel, donc avec des embrayeurs ramenés au journaliste aurait été :

[8'] La première réaction officielle à l'annonce de la candidature de Lionel Jospin est venue du Front National. Son président, **Jean-Marie Le Pen**, a affirmé qu'il n'y avait pas « un grand suspense, on savait qu'à la fin de la session parlementaire, M. Jospin allait, à la suite de M. Chirac, entrer dans la danse présidentielle ». Une entrée en lice qui, selon lui, va le forcer de « partager **ses** tirs entre M. Chirac et M. Jospin ».

(« Libération », 2/04/02)

3.3. Constructions relatives

Comme troisième type de constructions hybrides citons le cas d'exemples comme [9] où c'est dans une proposition relative qu'on trouve les marques attestant la mixité de la forme :

[9] « Les actes d'accusation ne sont pas sérieux » conclut cet homme [Vojislav Seselj, nationaliste, ancien chef de milices pendant la guerre de Croatie] qui se défend de vouloir disculper quelqu'un qui « *m'a envoyé cinq fois derrière les barreaux* ».

(« Libération », 4/07/01)

Tous comme dans les cas précédents on a affaire à une construction qui démarre comme un DI et qui bascule très nettement en DD. Une fois de plus on observe que le pronom *me* n'y est pas adapté au système de repérage du rapporteur-journaliste.

4. CONSTRUCTIONS HYBRIDES PLUS COMPLEXES

Jusqu'à présent nous n'avons présenté que des constructions hybrides relativement simples, composées d'une seule proposition. Notre corpus nous a confronté toutefois avec des structures plus complexes, composées de plus d'une proposition, qui posent des problèmes particuliers. Prenons à titre d'exemple la séquence suivante :

[10] Slobodan Milosevic dit que la raison pour laquelle il apparaît seul, sans avocat, est que « *ce tribunal est illégal [...], je n'ai donc pas besoin de désigner un avocat...* »

(« Libération », 4/07/01)

Dans l'exemple ci-dessus une première proposition, *subordonnée*, est suivie d'une seconde, *indépendante*, dont elle est séparée par une virgule. Cette seconde proposition ne se présente pas comme étant du DI. Le pronom *je* qui y apparaît et qui réfère à Milosevic n'a pas été adapté au système de repérage du rapporteur-journaliste (sinon on aurait eu le pronom *il*). Mais – et c'est ça qui est intéressant – les deux propositions se trouvent quand même sous la couverture du même guillemet.

La première partie de la séquence entre guillemets peut être considérée comme un *DI avec îlot textuel*. La deuxième partie, est un *véritable DD*. Les deux parties de la séquence n'ont pas le même repérage énonciatif. Par conséquent, on peut considérer la construction dans sa totalité comme une forme hybride. La virgule y signale une sorte de rupture syntaxique et sémiotique.

Cette rupture peut, par ailleurs, être indiquée également par un point ou deux points, comme l'illustrent les exemples [11] à [13] :

[11] Selon M. Rösler, « le fédéralisme culturel cher à Allemagne ne fonctionne plus dans une situation de crise pareille : Berlin doit et va nous aider. Je suis très confiant là-dessus, quel que soit le résultat des prochaines élections ».

(« Le Monde », 23/08/02)

[12] La maire de Lille, elle, s'est agacée de l'importance accordée aux deux textes : elle n'a « *pas lu* » la prose fabiusienne et juge peu originale celle de DSK, puisque « *quatre de ses six propositions sont dans le projet* ». Quant à la plus controversée, l'ouverture du capital d'EDF jusqu'à abaisser la part de l'Etat en dessous de 50 %, Aubry l'a enterrée hier matin. Elle n'a consenti qu'à une « *ouverture minoritaire* » pour des entreprises qui doivent « *rester dans le giron public : Nous verrons lorsque la question se posera, si elle se pose peut-être jamais...* »

(« Libération », 28/01/02)

[13] Comme pour mieux marquer sa détermination, le président Bush a profité de ce discours pour annoncer « la plus grosse augmentation des crédits de la défense qu'on ait vue depuis vingt ans. Quel que soit le prix à payer pour défendre notre pays, nous le paierons », a-t-il promis, en remarquant que « *l'indifférence serait catastrophique* ».

(« Le Monde », 30/01/02)

Dans tous ces cas illustrés par les exemples [11] – [13], on observe qu'on passe d'une proposition en DI avec îlot textuel à une autre proposition, rapportée cette fois-ci en DD. C'est le signe typographique (le point, la virgule ou les deux points) qui indique, en l'occurrence, ce passage. Il est important de souligner que le DD se trouve sous la couverture du même guillemet que l'îlot textuel. On peut dire qu'à l'intérieur d'un guillemet cohabitent deux logiques. La première, logique phrastique, est véhiculée par le premier énoncé rapporté entièrement en DI avec modalisation autonymique.⁵ La seconde logique, celle de la mention pure, est véhiculée par le deuxième énoncé. Elle appartient au registre d'énonciation de celui dont on rapporte la parole.

5. RAISON D'ÊTRE DES CONSTRUCTIONS HYBRIDES

On peut se demander *pourquoi* le journaliste a recours à ce type de constructions hybrides. Selon REY-DEBOVE (1978)⁶ « afin de pallier les carences du discours indirect, les langues ont recours, dans le système graphique, au cumul de l'indirect et du direct, utilisant les guillemets pour présenter la séquence fidèle. [...]. Ce moyen permet de restituer la phrase-source, ou une partie de la phrase source qui émerge parfois discontinue [...], ou de retrouver la phrase source par les seuls règles morho-syntaxiques de réécriture ». Nous adoptons parfaitement cet éclaircissement néanmoins voudrions proposer ici, à titre d'hypothèse, deux autres explications possibles :

1. La première explication pourrait être que le journaliste utilise ce type de constructions hybrides pour éviter, pour des raisons stylistiques, une accumulation de subordinations en *que*, qu'amènerait le DI, s'il était continué, au delà de la première proposition. Considérons exemple [14] :

[14] De leur [L'écrivain, le cofondateur de la revue de littérature générale, Olivier Cadiot et Emmanuel Hoquart] approche commune de la poésie, « *K le jeune* » (seize ans les séparent) dit [Olivier Cadiot] qu'ils manipulent tous deux « *des objets glacés, pour produire des effets de cha-*

⁵ Voir sur le fonctionnement de la modalisation autonymique AUTHIER-REVUZ (1997), ainsi que KOMUR (à paraître, en mars 2003).

⁶ REY-DEBOVE (1978 : 229).

leur, après décongélation » ou qu'ils essaient « d'améliorer l'état de la pensée de la poésie. En même temps, on essaie d'être plus à l'écart possible, on n'est pas dans une conquête, ou alors une conquête intime ».

(« Libération », 24/05/01)

Ainsi, dans l'exemple ci-dessus, si l'auteur avait systématiquement continué en DI (avec îlot textuel), on aurait eu une accumulation de quatre *que*.

La fonction de la construction hybride ressemble alors à celle du discours indirect libre (DIL) qui suit immédiatement un DI (*Il a dit qu'il allait la recontacter. Il allait lui envoyer son dernier manuscrit et il comptait bien en faire d'autre pour elle*). Un exemple tiré de notre corpus fournit un argument supplémentaire en faveur de cette explication. C'est l'exemple [15] :

[15] La première réaction officielle à l'annonce de la candidature de Lionel Jospin est venue du Front National. Son président, Jean-Marie Le Pen, a affirmé qu'il n'y avait pas « un grand suspense, on savait qu'à la fin de la session parlementaire, M. Jospin allait, à la suite de M. Chirac, entrer dans la danse présidentielle ».

(« Libération », 2/04/02)

Dans l'exemple ci-dessus, la partie en gras se prête à deux interprétations. Premièrement, une interprétation selon laquelle on aurait un *passage au DIL* (le pronom *on* et le temps du verbe *savait* sont le résultat d'adaptations énonciatives au système de repérage du rapporteur). Deuxièmement, une interprétation selon laquelle on aurait une *construction hybride* (la partie en gras serait alors du DD et par conséquent le pronom *on* et le temps du verbe *savait* ne sont pas le résultat d'adaptations énonciatives au système de repérage du rapporteur).

Notons que dans les deux cas, DIL et forme hybride, on évite la répétition du subordonnant *que*.

2. Une deuxième explication nous a été suggérée par des constructions hybrides qui contiennent dans la partie citée un *nous* (*notre, nos*), comme dans [16] :

[16] A Sainte-Mère-Eglise, Jacques Chirac n'a notamment pas manqué de souligner que « nos ennemis d'aujourd'hui sont aussi la misère et l'oppression, les conflits enkystés, le sida ou les atteintes graves portées au patrimoine écologique de la planète ».

(« Libération », 28/05/02)

Dans l'exemple ci-dessus, le possessif *nos*, utilisé par Chirac, réfère évidemment à tous les Français, y compris Chirac et le journaliste. Le *discours d'origine* du président de la République a dû être quelque chose comme : « Nos ennemis d'aujourd'hui sont la misère et l'oppression, etc. ».

Ce qui est problématique c'est que lorsque le rapporteur-journaliste veut reformuler le discours d'origine en DI, il n'a pas, en français, de pronom qui dé-

signe exactement le même référent qu'il désignait dans le discours d'origine, à savoir Chirac + les Français + le rapporteur-journaliste.

Procédons, pour le montrer, à quelques manipulations à partir de l'exemple [16] et remplaçons le *nos* par des adjectifs possessifs qui, en principe, remplacent dans le DI le possessif du discours d'origine *nos*, à savoir : *ses*, *vos* et éventuellement *leurs* :

[16] A Sainte-Mère-Eglise, Jacques Chirac n'a notamment pas manqué de souligner que « ses / vos / leurs ennemis d'aujourd'hui sont aussi la misère et l'oppression, les conflits enkystés, le sida ou les atteintes graves portées au patrimoine écologique de la planète ».

Si le rapporteur-journaliste avait utilisé *ses* (A Sainte-Mère-Eglise, Jacques Chirac n'a notamment pas manqué de souligner que « *ses* ennemis, etc.), cela aurait signifié que les ennemis dont parle Chirac sont ceux de Chirac seul, pas ceux des Français ni ceux du rapporteur-journaliste.

Si le rapporteur-journaliste avait utilisé *vos* (A Sainte-Mère-Eglise, Jacques Chirac n'a notamment pas manqué de souligner que « *vos* leurs ennemis, etc.), il se serait exclu lui-même (incluant uniquement le peuple français). Cela signifierait qu'il s'adresse au même public que Chirac auparavant.

Si le rapporteur-journaliste avait utilisé *leurs* (A Sainte-Mère-Eglise, Jacques Chirac n'a notamment pas manqué de souligner que « *leurs* ennemis », etc.), il aurait parlé des ennemis de Chirac et de son entourage, en s'excluant lui-même.

Bref, quel que soit le possessif qu'utilise le rapporteur-journaliste en reformulant l'énoncé en DI, le sous-entendu qui aurait été créé par l'emploi du possessif, aurait été que le rapporteur-journaliste s'exclut dans tous les cas de l'affirmation qu'il rapporte.

Notre hypothèse est que les guillemets sont utilisés ici, d'une part, justement pour bloquer ce sous-entendu, qui n'est pas, informationnellement parlant, souhaité et d'autre part, pour combler une lacune, si l'on peut dire, dans le système des pronoms du français, qui ne dispose pas d'un pronom ayant le référent exigé pour ce genre de constructions.

Le même problème se pose dans les exemples suivants, [17] et [19] :

[17] Jacques Chirac a lancé, hier, à Garges-lès-Gonesse, un appel à la mobilisation de « *tous les Français* » pour endiguer la montée de la violence et de l'insécurité, qui menace « *la cohésion de notre société* » et affaiblit « *notre modèle républicain* ». Le président candidat a annoncé une batterie de mesures (*lire nos éditions du 19 février*) qu'il prendrait s'il était réélu pour « *apporter à tous les Français la protection de la sécurité, rétablir le respect de l'autre et faire en sorte que chacun trouve sa place au sein de notre société* ».

(« Le Figaro », 21/02/02)

[18] Pour lui [ambassadeur du Sénégal en France] « nous sommes cousins. Les Sénégalais ont été Français avant les Alsaciens »...

(« Le Canard enchaîné », 05/06/02)

Le problème qu'on vient d'évoquer se pose uniquement dans les cas où *nous* est susceptible d'inclure le rapporteur-journaliste. Dans l'exemple suivant par exemple, le journaliste français n'est pas inclus dans le pronom *nous* :

[19] Il [M. Kucan, président slovène] a précisé que « la Slovénie [n'était] partie nulle part, **nous** n'avons pas rompu les ponts, mais notre joie est troublée par la répression ».

(« Le Monde », 28/06/02)

C'est également le cas de l'exemple [13] cité plus haut. En effet, dans les deux cas le pronom *nous* est calculé par rapport à l'énonciateur dont on rapporte le discours : dans [13] *notre pays* réfère à Bush et les Américains (et non pas à un journaliste français), dans [19] *nous* réfère à il [M. Kucan] et à la population slovène.

6. FORMES HYBRIDES vs DI AVEC ÎLOT TEXTUEL : FRONTIÈRES FLOUES

En évoquant l'ambiguïté de l'interprétation du pronom *nous* on a touché un terrain sensible, à savoir celui des frontières entre, d'un côté, les formes mixtes qui sont déviantes par rapport aux règles de la grammaire française et d'autre côté, les formes du DI avec îlot textuel, qui constituent des phrases « normales » du français. Nous allons voir dans la suite de notre étude que parfois est difficile, voir complètement impossible, de trancher entre telle ou telle forme.

Cette difficulté, nous l'avons signalé, concerne en particulier les cas où le pronom *nous* inclut le journaliste.

Cependant, dans certains cas, le pronom *on* peut remplacer le pronom *nous*. Par conséquent, les problèmes d'interprétation tels qu'on vient d'évoquer pour *nous inclusif* valent également pour *on*. Considérons l'exemple suivant :

[20] Enfin, Dominique Voynet a dû composer avec les députés. Pour obtenir des parlementaires socialistes qu'il votent la loi chasse, elle a promis de « voir ce que l'on pouvait faire » pour prolonger la chasse de certaines espèces.

(« Libération », 4/07/01)

Une des interprétations possibles du pronom *on* de l'exemple [20] est qu'il correspond à un « nous » qui désigne Dominique Voynet (qui parle) et ses collaborateurs. Le problème d'adaptation au système de repérage déictique évoqué pour le pronom *nous*, se pose alors de la même façon pour le pronom *on* employé dans cet énoncé. Si on accepte une telle interprétation on peut considérer cette forme comme hybride.

Mais le pronom *on* accepte une autre interprétation. Il est souvent ambigu entre deux lectures : une lecture comme *pronom personnel* signifiant « nous » et

une lecture comme *pronom indéfini*, signifiant « les gens, les autres, n'importe qui, ... ».

Ainsi dans [21] et probablement dans [21] *on* signifie « les gens » plutôt que « nous » :

[21] Problème : les changements de pavillons de complaisance permettent aux navires de passer entre les mailles des contrôles. Non, dit TotalFina, qui assure qu' « **on** peut avoir des pavillons de complaisance chez les armateurs les plus sérieux. Ça ne préjuge pas de la qualité ».

(« Libération », 16/12/99)

Dans le cas de l'exemple [21] nous pouvons évoquer que le journaliste, en paraphrasant le discours d'origine en DI, se trouve devant l'impossibilité de substituer le pronom *on* tel qu'il a été employé dans le discours d'origine, à savoir qui désignerait en même temps et « les gens » et « personne ». La question qui se pose est de savoir si cet exemple relève de l'hybridité syntaxico-énonciative pour que l'on y puisse parler de la forme mixte.

Il semble que, si on accepte l'interprétation proposée, à savoir que le pronom *on* y désigne « tout le monde » mais que, par son aspect indéfini, n'implique « personne » l'exemple [21] pourrait être considéré comme DI avec îlot textuel.

En revanche, nous avons observé des cas où nous nous trouvons devant l'impossibilité de trancher entre deux interprétations du pronom *on*. C'est le cas de l'exemple [20], cité plus haut, ainsi que de [22] et [23] :

[22] Pour Ricardo Mutti, directeur musical de la Scala de Milan, « les célébrations n'auront de sens que si l'**on** réussit à lancer une relecture de ses œuvres ».

(« Le Monde », 26/01/01)

Ainsi, dans [22] *on* correspond soit à « nous » (« Mutti, qui parle, et ses collaborateurs »), soit à « des gens ». La même interprétation vaut pour l'exemple [23] ci-dessous, où *on* peut correspondre aussi bien à « nous » (c'est-à-dire « le gouvernement, y compris Sarid et d'autres personnes ») qu'à quelque chose comme « les gens, tout le monde, les services responsables, services secrets par exemple » :

[23] Les réactions au projet du gouvernement du premier ministre Ariel Sharon ont été très vives, en Israël comme dans la communauté internationale. Le chef de l'opposition à la Knesset, Yossi Sarid, a assuré que « le terrorisme fait perdre la tête au gouvernement, ce n'est pas ainsi que l'**on** arrêtera les attentats et une telle action, contraire à l'éthique juive, va encore salir l'image d'Israël dans le monde ».

(« Le Monde », 21/07/02)

L'ambiguïté peut aussi concerner le pronom *vous*, comme en témoigne l'exemple suivant :

[24] Et on ne peut pas dire, comme ce bon Merlin, que « *les idée prennent vie du côté de chez vous* ». C'est le désert de l'imagination, si l'on veut compter pour rien les vulgarités : le Chérubin, avec casquette et lavalère, se tenant la bragouze pour bien montrer son émoi à frôler les petites femmes. Un compte (Laurent Naouri) sans aucun paysage [...]

(« Le Canard enchaîné », 18/07/01)

La question qui se pose est de savoir si la structure de l'exemple ci-dessus relève du DI avec îlot textuel ou de la forme mixte. Tout comme [20] – [23], l'exemple [24] constitue un cas intéressant avec un jeu des embrayeurs particulièrement ambiguë. Cependant, l'exemple [24] est d'autant plus intéressant que la séquence entre guillemets constitue une citation brute avec des déictiques d'origine d'un slogan publicitaire. Il semble que le rapporteur qui reproduit le slogan s'adresse, en énonçant *vous* (et par le même en s'excluant) à tout le monde, c'est-à-dire au même public auquel s'adressait Merlin. Il s'ensuit une stabilité du déictique. Cela signifie que bien que le rapporteur ait gardé une expression avec déictique telle quelle on n'est pas contraint de dire pour autant que cet énoncé bascule en DD. Le slogan porte au niveau linguistique et socio-culturel. De ce fait il a du plus que le DI habituel, il a une amorce de figement. C'est un énoncé qui peut être accepté comme îlot textuel d'un figement, d'un, pourrait-on dire, clin d'œil. Il est important de bien comprendre un énoncé contenant un slogan publicitaire. Autrement, il est facile de tomber dans les interprétations tout à fait banales du îlot textuel. Or cet exemple a du plus. On y observe un effacement obligatoire de deuxième verbe identique : *on ne peut pas dire comme ce bon Merlin dit que* « ... ». Cela relève, selon nous, du DI quasi textuel.

CONCLUSION

Tout au long de cet article, nous avons essayé de démontrer qu'il existe des cas où il est difficile de tracer une frontière très nette entre formes extrêmes dans le champ de la représentation du discours autre. Il faut avoir à l'esprit la volonté de distinguer entre, d'un côté, la forme conforme à la grammaire française et de l'autre la forme déviante par rapport à la grammaire française. Ce qui nous amène à dire qu'il ne faut pas voir, d'une manière hâtive, la mixité ou hybridité là où elle est absente. En effet, les formes hybrides, mélangeant le DI et DD existes, mais, nous l'avons démontré, il est inexact de considérer comme hybrides les formes qui relèvent d'une structure normale de la langue, à savoir du DI avec îlot textuel. En guise d'exemple d'une frontière formellement établie entre les deux structures, hybride et DI, nous pouvons citer, pour conclure, les exemples suivants :

[25] Quant au postfacier, M. Jean Pierre Chevènement, il montre plus de prudence encore lorsqu'il parle avec des pincettes des « *présupposés théoriques du mouvement que l'on nomme souverainisme, mot que **je n'ai pas fait mien*** ».

(« Le Figaro », 7/0801)

[26] Querelle sémantico-politi que d'importance, initiée par le député européen Paul-Marie Coûteaux s'étonne de ce que Chevènement, qui pêche dans la même marigot, prend des pincettes pour parler, comme il a fait, des « *présupposés théoriques au mouvement que l'on nomme souverainisme, mot **[qu'il n'a] pas fait [s]ien*** ». [...] Alors que le même Chevènement avait bien dit, au congrès du Parti québécois de Montréal : « *Vous nous dites souverainistes et nous nous disons républicains, mais au fond c'est la même chose* ».

(« Canard enchaîné » 8/08/01)

Ces deux exemples présentent clairement ce que nous avons voulu démontrer dans cet article, à savoir qu'il ne faut pas confondre les formes hybrides et les formes relevant du DI avec îlots textuels.

Par ailleurs, nous avons pu observer tout au long de cet article, que dans le cas des formes hybrides il est quasi impossible de choisir entre deux pôles extrêmes, DI et DD, de la représentation du dire. Cette constatation peut remettre en cause le partage binaire strictement établi dans le champ de représentation du discours autre.

BIBLIOGRAPHIE

- AUTHIER-REVUZ J. (1978) : Les formes du discours rapporté – Remarques syntaxiques et sémantiques à partir des traitements proposés, DRLAV 17, pp. 1-78.
- (1992-93) : Repères dans le champ du discours rapporté, in : « L'Information grammaticale », 55 et 56, pp. 38-42, 10-15.
- (1995) : Ces mots qui ne vont pas de soi : Boucles réflexives et non-coïncidences du dire, 2 vol., Paris : Larousse.
- (1996) : Hétérogénéité en discours : remarques sur la catégorie de l'îlot textuel, in : « Cahier du français contemporain » 3, pp. 91-115.
- (1997) : Modalisation autonymique et discours autre : quelques remarques, in : « Modèles Linguistiques » 35, pp. 33-51.
- (2001) : La représentation du « discours autre », in : *Grands Repères Culturels pour une langue : le français*, dir. R. Tomassone, Paris : Hachette, pp. 194-201.
- DE GAULMYN M.M (1983) : Les verbes de communication dans la structuration du discours. Essai sur la réflexivité du langage, Thèse d'Etat Université de Lyon/Université de Paris III.
- (1986) Sur les verbes de parole, *dire demander, proposer*, in : REMI-GUIRAUD S. & M. LE GUERN (éds.), *Sur le verbe*, Lyon : PUL, pp. 307-357.

- KOMUR G. (à paraître, mars 2003) : L'îlot textuel et la prise de distance du locuteur dans le genre journalistique, in : Actes de colloque international Ci-dit : « Le discours rapporté dans tous ses états », Bruxelles : Duculot.
- REY-DEBOVE J. (1997) : Le métalangage, (deuxième édition revue et augmentée), Paris : Armand Colin.
- ROSIER L. (1999) : Le discours rapporté; Histoire, théories, pratiques, Paris–Bruxelles : De Boeck-Duculot.

KILKA REFLEKSJI NA TEMAT FORM HYBRYDALNYCH
WE WSPÓŁCZESNEJ PRASIE FRANCUSKIEJ

Streszczenie

W artykule przedstawiono jedno ze zjawisk językowych występujących we współczesnych francuskich tekstach prasowych. Wśród struktur gramatycznych mowy zależnej i niezależnej możemy zaobserwować konstrukcje opisywane od dawna w gramatykach francuskich, jak i w innych źródłach teoretycznych. Badania na podstawie korpusu z prasy pokazały jednak, że oprócz struktur „klasycznych” istnieje duża różnorodność form mowy zależnej i niezależnej. Oznacza to, że w tzw. tekstach autentycznych, takich jak na przykład teksty dziennikarskie, odnaleźć można całą serię struktur przytoczenia wypowiedzi osoby trzeciej. W artykule nazwano je „strukturami pośrednimi”, w tym samym wypowiedzeniu dzielą one bowiem charakterystyki mowy zależnej i mowy niezależnej. Istnienie tych struktur powoduje, zdaniem autorki, niemożliwość przeprowadzenia ścisłego podziału między dwoma formami wypowiedzi tradycyjnie przeciwstawnymi – między mową zależną i niezależną.

Streściła Greta Komur

Słowa kluczowe: dyskurs, mowa zależna, mowa niezależna, struktury pośrednie.

Mots clefs: discours, discours direct, discours indirect, formes intermédiaires.

Key words: reported speech, mixed structure, reported speech with textual islet.